

Les Jeux Olympiques de Paris :

Le championnat de la russophobie



LE NOUVEAU

RÉPUBLICAIN

Hebdomadaire Nigérien
d'Informations Générales



11ème Année
N° 534 du 1^{er} Août 2024

**Prix
300 F CFA**

Promotion de l'agriculture et l'élevage au Niger

Le PM et le vice-président de la Banque mondiale signent ambitieux programme d'1 milliard de dollars



Un panel de haut niveau conjointement animé par le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, le ministre délégué à l'Économie et les finances, le Dr. Abdoulaye Mahamadou, secrétaire exécutif du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel, le directeur de la Banque mondiale pour le développement durable, a marqué, mardi 30 juillet 2024, la cérémonie officielle de lancement du projet de modernisation de l'agriculture et de l'élevage sur financement de la Banque mondiale. D'un coût global d'un (1) milliard de dollars soit un peu plus de 600 milliards de francs CFA dont le décaissement est subdivisé en trois phases, la convention de financement du programme a été signée par le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Premier ministre, ministre des Finances, au Centre international des conférences Mahatma Gandhi, à Niamey en présence d'un parterre d'officiels internationaux et nationaux.

Souveraineté alimentaire

L'appui de la Banque mondiale à point nommé

INDEPENDANCE - Carnets secrets de la Décolonisation :

**Quand le Député DIORI Hamani défendait
les populations au Palais Bourbon en 1947**



L'indépendance : sens et signification au Sahel central

Le championnat de la russophobie



Promotion de l'agriculture et l'élevage au Niger

Le PM et le vice-président de la Banque mondiale signent ambitieux programme d'1 milliard de dollars

Un panel de haut niveau conjointement animé par le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, le ministre délégué à l'Économie et les finances, le Dr. Abdoulaye Mahamadou, secrétaire exécutif du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel, le directeur de la Banque mondiale pour le développement durable, a marqué, mardi 30 juillet 2024, la cérémonie officielle de lancement du projet de modernisation de l'agriculture et de l'élevage sur financement de la Banque mondiale.

D'un coût global d'un (1) milliard de dollars soit un peu plus de 600 milliards de francs CFA dont le décaissement est subdivisé en trois phases, la convention de financement du programme a été signée par le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le Premier ministre, ministre des Finances, au Centre international des conférences Mahatma Gandhi, à Niamey en présence d'un parterre d'officiels internationaux et nationaux.

Il s'agit d'un programme visant à accroître la productivité dans les secteurs de l'agriculture et de



l'élevage pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger, promouvoir la commercialisation des produits et renforcer la résilience des producteurs ruraux face aux effets du changement climatique.

Animé par le Colonel Elhadj Mahamane Ousmane, ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Monsieur Moumouni Boubacar Saïdou, ministre délégué de l'Économie et des finances, Dr. Abdoulaye Mahamadou, secrétaire exécutif du Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel et le directeur régional de la Banque mondiale pour le développement durable (CILSS), le panel a permis de faire le tour d'horizon des défis, enjeux et perspectives auxquels se trouvent confrontés les pays du Sahel en général et notre pays en particulier dans les domaines

agricole et de pastoral dans un contexte de crises multifformes, caractérisées notamment par l'insécurité terroriste, l'embargo illégal et sauvage de la communauté internationale suite au coup d'Etat militaire du 26 juillet 2023, le

changement climatique et d'autres chocs comme la pandémie du Covid 19.

Après la signature de la Convention de financement du programme, le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Ousmane Diagana, a souligné l'ancienneté du partenariat entre le Niger et son institution dans le cadre de la promotion des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. "J'ai eu la chance d'être représentant résident de la Banque mondiale il y a de cela 15 ans au Niger et j'ai parcouru l'intérieur du pays, de Niamey à Diffa, en passant par Maradi. Je sais ce qui se fait de positif par les acteurs du monde rural", a déclaré en substance Diagana.

"C'est l'occasion pour moi d'être aujourd'hui à Niamey pour

magnifier l'événement", qui vise à promouvoir le développement de l'agriculture et l'élevage. "Nous sommes dans un contexte difficile puisque les crises sont nombreuses. Elles sont d'ordre climatique, il y a les conflits, l'insécurité sous toutes ses formes y compris l'insécurité alimentaire, qui est un défi à l'échelle mondiale", a souligné le vice-président de la Banque mondiale.

Selon lui, ce projet est une première pour la BM. "Ses avantages sont multiples. Sur le milliard de dollars, 350 millions sont immédiatement disponibles. Après la mise en œuvre de la première phase et avant sa finalisation, la Banque mondiale mobilisera à nouveau 350 millions de dollars selon les mêmes procédures", a-t-il assuré.

Prenant la parole à son tour pour clôturer la cérémonie, le Premier ministre, Mahaman Ali Lamine Zeine, a magnifié l'excellence de la coopération entre la Banque mondiale et Niger, insistant notamment sur les réalisations au moment où Diagana était en poste dans notre pays. Et surtout sa disponibilité à soutenir les projets de son institution au profit du Niger.

Tawèye

Souveraineté alimentaire

L'appui de la Banque mondiale à point nommé

L'embargo imposé au Niger suite au coup d'Etat du 26 juillet 2023 a mis à nu l'extrême et inadmissible vulnérabilité du pays dans le domaine important de la souveraineté alimentaire. En dépit d'immenses possibilités dans ce domaine agropastoral, le pays est, depuis les indépendances, resté dépendant de l'extérieur. Dans le domaine de l'agriculture, le mode d'exploitation et les moyens sont restés rudimentaires. Les agriculteurs sont toujours à la houe et à la hilaire comme au néolithique. Dans le domaine de l'élevage aussi rien n'a bougé. Pire, dans un pays d'élevage, aux potentialités énormes, on continue, après soixante d'indépendance, à importer du lait. Si dans l'agriculture, les services étatiques continuent tant bien que mal à travailler, ceux de l'élevage ont été privatisés. Le mode d'exploitation est resté le même : un élevage extensif. Ceux qui s'y adonnent sont des laisser pour compte. Pas d'école, pas de services de santé.

Les espaces de pâturages ne sont pas protégés. Normal que beaucoup d'éleveurs qui ont perdu leur cheptel du fait des sécheresses soient des proies faciles pour les terroristes. Très peu de choses ont été faites pour le développement de ces secteurs vitaux. A titre d'exemple, au cours de la dernière décennie, les allocations budgétaires sont



insignifiantes. Il a été préféré la dotation des institutions improductives. Ainsi, sous le régime de la Renaissance, les dotations de la seule présidence de la République sont dix fois plus importantes que celles du développement rural. Il a été privilégié les salaires des conseillers à la présidence que le monde rural. En clair, la volonté

Niger, forum ou dialogue national, Il faut absolument réussir



Dans son Message d'anniversaire du 26 juillet le Président Abdourahmane Tiani, à relancer l'offre de Dialogue entre les Nigériens. C'était engageant du CNSP suis dû être occulté du fait des préoccupations secondaires de grande priorité. Toutefois comme l'exposé de la VISION du Président, des nuances sémantiques susceptibles de brouiller la démarche, subsistent. Dans les Messages forts adressés aux Nigériens dans les tous premiers jours de leur avènement au Pouvoir, il était clairement proposé de convoquer un Dialogue National Inclusif, DNI-2R. Concernant la Vision du Président, l'on observe une adaptation conceptuelle opportune. La modification du titre dans la version Finale du Livre du Président Tiani « M'a Vision » devenue « ZANTCEN KASSA NE , LABU SANI NÔ » , a permis de dissiper l'ambiguïté conceptuelle . Elle intègre de fait une démarche d'appropriation de la Vision par « l'organe politico-militaire » constitué du Président du CNSP et des Autres Membres du CNSP, et par « l'Organe Politico administratif » composé des Membres militaires et Civils du Gouvernement. Cette heureuse catégorisation des Pouvoirs dans les Régimes d'exception a été empruntée à Mr Mahamadou DANDA, ancien Premier Ministre d'une Transition et Professeur associé d'université au Canada. Suivant sa Thèse fort pertinente, la Vision se construit par

cercles concentriques allant de « l'Organe politico-militaire » à « l'Organe politico administratif », puis au peuple pour obtenir une vision globale du peuple. Du reste c'était une des Orientations assignées par le CNSP au Dialogue National Inclusif, DNI-2R : « Déterminer quel contenu donner à la Transition ? Quels principes de gestion et valeurs à retenir pour conduire la marche de la Transition » ? Mr Mahamadou DANDA emploie également, fort à propos, en sa qualité d'universitaire, et d'observateur, la notion « d'aspects à surveiller ». Il s'agit d'attirer l'attention sur des Questions de société ou de gouvernance, qui méritent d'être clairement adressés, au risque de ne pas atteindre les objectifs assignés à la Transition. De ce point de vue on aurait pu dire qu'au regard du slogan démobilisation « ZANTCEN KASSA NE », que le niveau d'appropriation de la VISION du CNSP par les Forces vives est également atteint. Or il se trouve qu'une large frange de notre population ne connaît pas substantiellement le Contenu de cette Vision. C'est ce qui explique pourquoi il a été demandé de procéder à sa vulgarisation et appropriation par les populations nigériennes. Cette démarche appropriée pour faire en sorte que nos Concitoyens internalisent la Vision, qui fait justement PARTIE avec d'autres, des « aspects à surveiller ». Peut-être qu'il faille inscrire la vision en « preludegomènes » ou conférences introductives du forum/ dialogue national inclusif ? Dans le Message d'Anniversaire le Président Abdourahmane Tiani engage le Gouvernement à convoquer un forum national inclusif. On peut noter l'introduction d'une nuance sémantique à surveiller. Est-ce qu'un forum national inclusif a la même valeur en termes de forces de propositions et/ou de création d'un egregore social

pour consolider la cohésion nationale, entretenir la flamme du patriotisme ? Le Forum renvoie à l'idée d'une Rencontre soft, avec des Participants pas nécessairement les plus contributifs. C'est le lieu de rappeler qu'au Mali au Burkina Faso, ils ont opté pour des « Assises Nationales ». Au Gabon il a été organisé un Dialogue National Inclusif. Ainsi que nous l'avons souligné dans des Tribunes antérieures, le Succès de la refondation tiendra en grande partie du succès du forum ou dialogue national inclusif. En plus de la clarification sémantique à apporter sur le format de la rencontre populaire citoyenne en perspective, forum national inclusif ou dialogue national inclusif, le processus devant conduire à la tenue effective de la rencontre nationale, est un aspect à surveiller. La qualité du panel des personnalités pour élaborer les termes de référence de la rencontre, le directoire des travaux, l'encrage institutionnel, sont autant d'aspects à surveiller. En dehors de la Région d'Agadez qui organisé un Dialogue Régional, avec des limites de légitimité soulevés par certains Ressortissants, il y a lieu de se demander si d'autres Régions ont pu tenir des Assises régionales ? C'est pourquoi il est important de s'assurer de la bonne approche pour disposer de contributions valides régionales. Même si nous devrions inventer notre façon propre de tenir nos différentes Consultations Citoyennes, on gagnerait à nous inspirer de ce qui a marché chez nos Frères Maliens et Burkinabè de l'AES. Restons concentrés sur la sauvegarde de la patrie et la refondation de la république.

Elhadj MAIGA Alzouma
Nigérien Tout Court
Sahelo-africain

politique a été insuffisante. A l'arrivée du CNSP au pouvoir, il n'y a que 18 000 hectares pour les cultures irriguées dont environ 10 000 dans un état piteux et qui nécessitent de travaux de réhabilitation. Dans ces conditions et en tirant les leçons des sanctions, le CNSP a tôt fait de se lancer dans la mise en place de politique pour la souveraineté alimentaire. L'objectif affiché est d'arriver en peu de temps à assurer l'autosuffisance alimentaire. D'ores et déjà, la société Riz du Niger a des consignes claires : couvrir la consommation sur la base de la production locale. Dans un entretien accordé au quotidien national, le directeur général de la société Riz du Niger, le commandant Adamou Moussa Illo annoncera que « la société sera en mesure de couvrir, d'ici la fin de 2025, plus de cinquante pour cent du besoin national qui est de 569 0611 tonnes de riz blanc par an. » Dans ce domaine, il est prévu le lancement d'un Programme de grande irrigation. Il est prévu pour durer de 2024 à 2027. Environ quarante mille hectares, sur 77 sites déjà identifiés sur l'ensemble du territoire, seront aménagés. Avec la bonne volonté des dirigeants actuels, la souveraineté alimentaire sera bientôt réalité. Dieu étant avec les justes, la Banque mondiale vient d'octroyer à notre pays une enveloppe de 600 milliards de francs CFA qui sont destinés à la modernisation de l'agriculture et de l'élevage. Le lancement de ce projet a été présidé, le 29 juillet dernier par le Premier ministre. Le projet vise essentiellement à accroître la productivité, la commercialisation et la résilience climatique. Sur ce milliard de dollars, 350 millions sont immédiatement disponibles. Pour Ousmane Diagana, vice-, président de la Banque mondiale pour l'Afrique centrale et de l'ouest, après la mise en œuvre de cette première phase, et avant même sa finalisation, la Banque mondiale mobilisera 350 autres millions de dollars. Le responsable de la Banque dira aussi que « si les résultats de ce projet sont visibles, tangibles et obtenus dans le délai que nous souhaitons, d'autres secteurs en bénéficieront. » Assurément un autre défi que le CNSP, le gouvernement et tous les Nigériens sont tenus de relever. Par le passé, des financements de ce genre ont échappé au pays du fait de l'incapacité de produire des projets. Le financement américain du MCA est encore à travers nos gorges. Dans ce cas, il s'agirait d'une enveloppe de 250 milliards consacrée à la grande irrigation. Les services ont été incapables de produire des projets à financer. Une immense perte qui aurait dû faire l'objet d'une enquête et de sanctions pour que plus jamais une telle négligence.

Modibo

INDEPENDANCE - Carnets secrets de la Décolonisation :

Quand le Député DIORI Hamani défendait les populations au Palais Bourbon en 1947

« POUR SAVOIR OÙ ON VA, IL FAUT SAVOIR D’OÙ ON VIENT ».

Août 1960–Août 2024, 64 ans déjà que le Niger est indépendant. Mais il est utile de rappeler à la jeune génération que cette indépendance de notre pays, même factice, parce que accordée généreusement par la puissance coloniale suite au votre frauduleux du « OUI » au référendum de 1958, avait été précédée par une longue période de lutte multiforme pour la décolonisation menée par des acteurs nigériens de premier plan à l’instar de Djibo Bakary, Diori Hamani, Boubou Hama, Diamballa Yansambou Maiga, DAN GALADIMA, Issoufou Seydou DJERMAKOYE, DIALLO Abdoulaye, LY Souleymane, Noma KAKA, Léopold KAZIENDE et bien d’autres illustres personnalités nigériennes, toutes engagées.

Diori Hamani qui était, avec Issoufou Seydou Djermakoye, l’un des fondateurs en 1946 du Parti Progressiste Nigérien (P-PN), branche locale du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) avait été élu Député représentant du Territoire du Niger à l’Assemblée nationale française la même année. Aux élections de 1951, Diori est d’abord battu par son cousin et rival politique Djibo Bakary, avant d’être réélu « haut la main » en 1956.

En tant que Député, il a vaillamment défendu les intérêts de la colonie. J’ai décidé de partager à nouveau avec vous quelques épisodes de cette bataille épique en vous faisant lire le contenu d’une lettre de l’Instituteur Baré Mainassara datant de 1947 alors qu’il était en poste à BILMA, à l’époque bourgade historique située à environ 570 kms au nord-est d’Agadez, et à 1.300 km au nord-est de Niamey, devenue capitale du Niger le



L’instituteur Baré Mainassara et ses élèves à l’école de Bilma en 1947

28 décembre 1926.

« Face au comportement jugé inacceptable des partisans du Rassemblement Démocratique Africain qui croisaient le fer avec les colons à la fin des années 40, « nombre d’Administrateurs préfèrent continuer à appliquer « les bonnes vieilles méthodes » de la chicotte et de la toute-puissance du Blanc » écrit à la page 36, le Professeur André Salifou, dans son livre « Biographie politique de DIORI Hamani, page 36)..... Mais si les « Commandants » avaient oublié que le Niger était représenté au Palais Bourbon. « les évolués nigériens », eux », écrit le Professeur André Salifou dans le livre cité plus haut, « s’en souviennent parfaitement et ne manquaient aucune occasion pour porter à la connaissance de Diori Hamani, leur Député, tous les abus dont ils sont victimes. C’est ainsi que le 22 mars 1947, l’Instituteur Baré Mainassara adressa à Diori une lettre dans l’espoir d’obtenir (de lui) une intervention efficace » en vue d’améliorer les conditions de vie infernales des populations et des fonctionnaires africains en poste à Bilma. A cette époque le salaire ne dépassait guère 5000 FCFA -Franc des Colonies Françaises d’Afrique - loin de celui des fonctionnaires d’aujourd’hui roulant en 4x4 V8, avec des comptes

crédités en centaines de millions menant un train de vie de nababs.

En effet, la lutte avait menée aux côtés de Diori par nombre d’enseignants qui constituaient la majorité « des évolués » (ainsi désignés) de l’époque. Léopold KAZIENDE, l’un des plus intègres et compétents Serviteur de l’Etat, dernier ministre de la Défense de DIORI, a écrit dans le synopsis de son œuvre autobiographique, « Souvenirs d’un enfant de la colonisation, Editions Assouli, 1998) » : « A l’instar de beaucoup d’autres vaillants enseignants nigériens de sa génération, tels Diori Hamani, BOUBOU Hama, NOMA Kaka, DIALLO Abdoulaye ou BARE Mainassara, il est gagné par le virus de la politique. Optant alors de lutter au RDA aux côtés de son ami intime Diori Hamani » même après la scission avec la création du SAWABA par Djibo Bakary.

Retour sur ces moments de lutte avec la lettre du 22 mars 1947 de l’Instituteur Baré Mainassara au Député Diori Hamani au Palais Bourbon publiée, comme Document Annexe n°1, aux pages 334 à 336 par Georges CHAFFARD, dans son livre Référence « Les Carnets Secrets de la Décolonisation, Tome 2 »- Edition Calmann Lévy - 1967

LES DÉMÊLÉS DU P. P. N.-R. D. A. AVEC L’ADMINISTRATION COLONIALE

Lettre d’un instituteur de Bilma au député Diori Hamani Bilma, le 22 mars 1947

Monsieur le Député,
J’ai l’honneur de vous adresser cette lettre pour vous rendre compte de ce qui se passe à Bilma dans l’espoir d’obtenir de vous une efficace intervention.

Au sortir d’une guerre qui a risqué de la submerger, la France a consolidé ses assises sociales, politiques et économiques en révisant ses institutions, et par des lois humanitaires, s’est attachée l’estime de tous ses enfants. Depuis les dates mémorables des 22 décembre 1945 et 20 février 1946, les travaux forcés, les réquisitions, les internements administratifs et l’ignoble indigénat avec tout ce qu’il comporte d’arbitraire, ont été abolis, grâce à la salutaire activité de nos élus. ,

Mais Bilma continue à souffrir et je ne vous en donnerai pour preuve que ce qui suit :

Une poignée de fonctionnaires Africains vivent à Bilma, pays de sel, [...]. [...] isolé de tous côtés par une cloison étanche de plus de 700 km de désert. Ne recevant que 30 kg de mil par famille comprenant 4 ou

5 personnes, 2 litres d'huile par mois quand des célibataires européens en consomment 6, et jamais de viande, nous avons demandé au lieutenant commandant de Cercle d'atténuer nos misères. Nous ne demandons que peu: le minimum vital' se résumant à 30 kg de mil par famille et par mois, 5 litres d'huile et une distribution de viande de 2 kg par semaine. Dans une région dépourvue de bétail, rien ne s'acquiert que par le troc contre le sel et les dattes depuis des siècles, auprès de la fameuse caravane annuelle Azalaï. Le lieutenant commandant de Cercle a refusé de nous aider en quoi que ce soit, nous incitant à écrire une lettre au gouverneur du Niger avec forces menaces. Et, soit dans 'le but d'étouffer en vase clos nos légitimes revendications, soit par crainte de supporter les conséquences d'une telle négligence, il refuse de transmettre cette lettre qu'il qualifie de « méchante », parce que tout simplement nous l'avons rédigée avec le seul esprit d'attendrir le cœur de l'autorité devant la réalité des sacrifices auxquels nous sommes astreints dans cet enfer africain. Il ne transmet pas la lettre, vous dis-je, et ne fait même pas effort pour assurer plus de 25 vies humaines... Dans un moment tragique, comprenant la gravité du danger et sachant pour une large part l'administration responsable de nos vies, nous avons téléphoné à M. le gouverneur du Niger, par la voie du P. P. N. pour demander la résolution du problème ou notre mutation.

A cette nouvelle, le commandant de Cercle nous fait réquisitionner du mil par le chef du village, à la population qui par elle-même est loin de se suffire dans une zone où il ne pousse pas un pied de mil. Cependant, la Prévoyance et la Coopé disposent dans leurs silos de plus de 25 tonnes de mil : donc double crime.

Le gouverneur entend ce cri de détresse et envoie M. Goselin, inspecteur des Affaires administratives du Niger, pour étudier la question du ravitaillement des fonctionnaires de Bilma.

Dans nos doléances, nous avons cru, en tant que fonctionnaires africains, mais avant Nigériens, devoir dénoncer au représentant du gouvernement de la IVème République, certains procédés qui risquent de masquer aux yeux des indigènes, le vrai visage de la France. Nous lui avons dénoncé la survivance de l'indigénat, des réquisitions et des travaux forcés non rémunérés, condamnés unanimement.

« Pouvez-vous me le mettre noir sur blanc », demande l'inspecteur? Et nous lui fournissons l'interminable liste des exactions commises tous les jours, comme un défi par les négriers modernes de Bilma qui pensent que les personnes éminentes qui ont voulu élever les noirs au rang des blancs sont stupides.

En novembre 1946 : 10 jours de prison ont été infligés au nommé Mahomane de... pour avoir refusé de donner deux bourricots pour le travail gratuit du détachement.

14 décembre : 28 jours de prison à Zara Kosso, femme mariée, pour avoir non refusé, mais seulement opposé un peu de résistance quand le goumier Teda a voulu l'arracher à ses travaux de ménage pour la mener piler gratuitement du mil pour les tirailleurs.

16 décembre: 10 jours de prison à la prostituée Fadjimata Godela qui, inquiète sur le sort de son tirailleur qu'elle n'a pas revu depuis quatre jours et qu'on dit être malade, est venue dans le fort s'enquérir de ses nouvelles.

24 décembre: le nommé Oumara recruté de force a terminé ses 15 jours réglementaires ; Il demande à être relevé pour retourner à ses travaux personnels. Le fils du chef de village

n'ayant encore trouvé personne d'autre à mettre à sa place, lui répond par des vociférations. Le commandant de Cercle surprend cette scène et inflige 27 jours de prison au manoeuvre Oumara. Plein de chagrin, l'infortuné devient fou par la suite.

11 janvier 1947 : les quatre maçons du Cercle: Laouel Labdei, Boundimi, Abda Kagou et Oumar Tourou sont emprisonnés 4 jours pour inactivité au chantier. Que n'a-t-on opéré une retenue sur leur salaire, puisqu'ils sont journaliers?

Quant aux ânes, par dizaines ils sont réquisitionnés au hasard, tous les jours, par le tirailleur Chekaraou et employés au transport de cailloux et de briques pour la reconstruction du fort. Leurs propriétaires ne reçoivent aucune location et n'ont même pas le droit de réclamer.

Pourquoi tant de personnes séquestrées sans avoir comparu devant une cour de Justice? Alors qu'il y a un juge de Paix assermenté ?

Pourquoi tant de travaux forcés non rémunérés lorsqu'on dispose un crédit pour toutes choses ?

Pourquoi tant de mal, ce procédé d'occupation pour un pays aussi accablé par la nature elle-même et au moment où Agadès et N'Guigmi obtiennent des administrateurs civils? Il faut un changement et cela s'impose pour l'intérêt du pays, quoique l'inspecteur nous a affirmé l'opposition de Dakar...

Si nous éprouvons des difficultés pour notre ravitaillement, c'est seulement parce que les militaires, nos chefs, sont servis par l'Intendance et prennent tout ce qui arrive par l'Intendance. Imaginez-vous, monsieur le Député, que voilà deux mois que nous n'avons pas un morceau de viande malgré les recommandations de l'inspecteur. L'affaire est en cours, il paraît que le lieutenant sera traduit devant le Tribunal militaire, mais il faut que cela soit

fait et que le coupable soit puni sévèrement.

Pourquoi, enfin, devant l'évidence de telles accusations, l'inspecteur des Affaires administratives n'a-t-il pas procédé à une enquête ? Si ébauchée soit-elle? Obscurantisme ou camouflage ? Heureux les pays où règnent la Justice et l'équité ! Nous, au Niger, nous avons des bergers-loups et les loups ne se mangent pas entre eux, vous le savez vous-même.

Voilà ce que nous avons fait, et nous pensons avoir agi dans l'intérêt du pays. Par mes déclarations, je suis particulièrement exposé, secondé par mes camarades Abolo Boule, Laïdou Tibi, commis-greffier, Gandji Hilaire et Idris Passassis. Pour résister, il a fallu nous regrouper malgré les intimidations. Parallèlement à nous, le médecin africain Avoua Gnignou Nicolas a fait les mêmes déclarations parce qu'accusé d'être antifrçais. Je compte donc faire apparaître ces événements dans un journal. Mais nous comptons absolument sur vous pour sauver le pays. Le P. P. N. est avisé. Nous sollicitons de votre haute bienveillance, monsieur le Député du Niger, une punition exemplaire assurant la pérennité de l'Union française. Veuillez agréer, monsieur le Député, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués,

Votre B. M...,

Instituteur.

Contre ceux-là qui font du mal à la France en faisant fi de ses institutions, en foulant aux pieds ses intérêts supérieurs,

Les Jeux Olympiques de Paris :

Le championnat de la russophobie

Les Jeux Olympiques de Paris ont débuté ce 26 juillet 2024 pour le plus grand bonheur des amateurs du sport de tous horizons qui préfèrent, à juste titre et pour ne pas gâcher l'ambiance de fête, fermer les yeux sur les scandales et le chaos sans précédent accompagnant la période de préparation de l'ouverture des actuels jeux et de les ignorer en se concentrant sur les compétitions sportives qui se tiendront dans la capitale française jusqu'au dimanche du 11 août 2024.



Par Oleg Nesterenko

Président du CCIE (www.c-cie.eu)

(Ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

En laissant les fans de sport savourer le retour de l'événement qu'ils attendaient depuis trois ans, je ne peux, toutefois, ne pas me tourner vers ceux qui ont tendance à préférer la vision de l'ensemble des processus qui se déroulent dans l'époque que nous vivons, au lieu de se contenter de la consommation insoucieuse et agréable de ce qui leur est servi sur un plateau, sans examiner la qualité et la propreté de la table sur laquelle ce dernier est posé.

Je préfère laisser les autres commenter les graves dérives qui sont devenues une normalité durant les préparatifs des JO de Paris et dire quelques mots sur un autre aspect de l'événement qui sera lourd de conséquences : l'excès de la russophobie qui est devenue un synonyme de la compétition olympique de ce jour.

Les réalités du CIO

En 1925, lors du Congrès olympique qui s'est tenu à Prague, Pierre de Coubertin, le père-fondateur des Jeux Olympiques (JO) contemporains, a déclaré concernant les JO : « *Tous les peuples y doivent être admis sans discussion, de même que tous les sports y doivent être traités sur un pied d'égalité sans souci des fluctuations ou des caprices de l'opinion* ».

Le grand principe fondateur des Jeux Olympiques sur la participation inconditionnelle de tous les peuples dans l'événement, le principe sans lequel l'existence même de cette grande initiative sportive perd son sens – ce principe est non seulement bafoué, mais

tout simplement méprisé par l'actuel Comité international olympique (CIO) qui a totalement oublié le rôle qui est le sien. Quelle est la réelle raison de la mutation malsaine que le CIO a subie ? La réponse est simple. Aujourd'hui, ce Comité est totalement dominé par les lobbies des puissances occidentales qui l'ont transformé en simple exécutant de la volonté politique de ses commanditaires, en pervertissant le plus grand événement sportif international, sain autre fois, en une simple tribune de leur propagande.

La domination occidentale des JO via le CIO par le bloc Occidental n'est guère une supposition, mais un fait concret : sur les 206 pays-participants aux JO, seules 106 personnes constituent le Comité Olympique, dont 54 - la majorité - sont les représentants des intérêts de l'Occident collectif, dont l'ensemble des populations est inférieur à 20% de la population mondiale. En ce qui concerne la Fédération de Russie, la Chine, l'intégralité du continent africain et l'intégralité de l'Amérique latine – tous ces pays et continents qui constituent la majorité écrasante de la population de la terre n'est représentée que par 32 membres, soit moins de 1/3 des voix de votes.

CIO et ses dérives russophobes

Dès le début de l'initiative militaire de Moscou contre les intérêts du bloc de l'OTAN sur le territoire ukrainien, les décideurs occidentaux ont ordonné au CIO d'entreprendre une série de répressions à l'encontre de la Fédération de Russie, ce qui a été promptement réalisé et mis en avant en tant qu'un des éléments dans le cadre du grand tableau de la propagande déclenchée par le camp « atlantiste » contre son adversaire politico-militaire russe.

Le Comité « international » olympique a réprimé non seulement le droit souverain des sportifs russes de concourir sous leur drapeau national, mais en plus les a autorisés à participer dans les JO uniquement en tant qu'athlètes neutres, sans représenter leur pays.

En tant que condition supplémentaire additionnelle, le non-soutien de l'opération militaire russe, soit la non-opposition à la politique du bloc de l'OTAN a été requise auprès de chaque participant potentiel originaire de la Russie. Tous ceux qui ont refusé de se plier à chacune des conditions politiques exposées ont été interdits *de facto* à participer aux JO. Un grand nombre de sportifs russes déjà médaillés olympiques ont refusé personnellement de participer à ce championnat de la

russophobie orchestré par des puissances-ennemies.

De ce fait, il est à souligner que l'intégralité des résultats des JO de Paris 2024 seront complètement faussés suite à l'absence d'un grand nombre d'athlètes qui auraient eu d'énormes chances de recevoir de nouvelles médailles. Les médailles seront donc attribuées à des compétiteurs plus faibles – l'ensemble de l'événement ne devient qu'une triche légalisée à l'examen.

Sans entrer dans les détails de la guerre en Ukraine qui est un autre sujet et dont la réalité est très éloignée des narratifs mensongers propagés par le bloc politico-militaire occidental, cela étant et quoi qu'il en soit, en mettant des parallèles on ne peut ne pas constater que l'histoire ne se souvient pas de l'exclusion des athlètes américains, notamment lors des jeux olympiques d'Athènes en 2004, après que leur pays d'origine ait perpétré un gigantesque massacre des populations et des crimes contre l'humanité lors de l'invasion et la destruction de l'Irak en 2003. Ni des athlètes anglais et français lors des JO de Londres en 2012, à la suite de la destruction en 2011 de la Lybie et de l'avenir de son peuple perpétré par la France et le Royaume-Uni au premier lieu à la demande de leur tuteur outre-Atlantique.

De même pour les athlètes d'Israël : ils n'ont pas eu le moindre dérangement de la part du CIO à la suite de l'action de leur pays vis-à-vis de Gaza et dont je vais revenir plus loin sur la situation de l'équipe olympique hébreu dans le cadre des JO de Paris.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine dorénavant perdue par le bloc Occidental face à la Fédération de Russie, ce dernier observant l'agonie de sa créature qui est le régime de Kiev, pousse le CIO à la bassesse d'une revanche d'impuissance qui s'est traduite par une répression supplémentaire : l'interdiction pure et simple aux sportifs russes admis sous bannière neutre aux JO de Paris de participer à la parade sur la Seine avec les autres délégations lors de la cérémonie d'ouverture.

Etant donné qu'il s'agit de sportifs en tant que personnes physiques qui se sont déjà pliés à des conditions discriminatoires du CIO à l'encontre de leur pays, l'interdiction de leur participation à la cérémonie d'ouverture ne peut en aucun cas être traitée judiciairement autrement que par la discrimination par une personne morale vis-à-vis de personnes physiques à la base de leur

origine. J'aimerais rappeler aux responsables (irresponsables, pour être plus précis) concernés du prétendu pays du respect des droits : ce méfait constitue une grave violation directe, assumée et affichée de la Loi 225-1 de la Section 1 « *Des discriminations* » du Chapitre V « *Des atteintes à la dignité de la personne* » du Livre II « *Des crimes et délits contre les personnes* » du Code pénal de la République Française.

La flagrance de ces constats est plus que parlante et le monde non Occidental tire ses conclusions et prend ses dispositions dans la construction du monde de demain.

Les JO et la dégénérescence morale de la classe politique française

Sans avoir à citer l'intégralité des dérives immorales de la quasi-totalité des représentants de l'actuelle classe politique française, arrêtons-nous sur un échantillon tout à fait représentatif de ce dernier, qui est madame Anne Hidalgo, la mairesse de la ville de Paris. En surfant sur la vague de la propagande étatique russophobe, afin de gagner des points politiques auprès de la masse électorale formatée et endoctrinée par des mass-médias, c'est déjà début avril 2024 que cette dame a fait connaître sa position russophobe vis-à-vis des futurs JO : « *Je veux dire aux athlètes russes et biélorusses qu'ils ne sont pas les bienvenus à Paris* ».

Enfin, il se peut que je me trompe sur les penchants russophobes de la mairesse Anne Hidalgo et qu'elle ne produise ce type d'immondes déclarations que juste pour détourner l'attention des habitants des graves problèmes de la ville, que cette dame, aussi étonnant que cela puisse paraître, est sensée administrer.

En ne parlant que des soucis municipaux les plus inoffensifs et en ne mentionnant même pas la célèbre invasion des punaises dans les lits des Parisiens, il ne serait pas de refus que quelqu'un de l'entourage politique de cette personne lui rappelle que, notamment, la population des rats-porteurs de maladies contagieuses au sein de sa commune est aujourd'hui largement supérieure au nombre même des habitants. Qu'on lui rappelle également qu'il est impossible de marcher sur ses trottoirs sans mettre les pieds, l'un après l'autre, dans les excréments des chiens qui, depuis longtemps, sont devenus l'une des attractions touristiques les plus remarquées de la ville de Paris.

Au lieu de jouer à la grande politi-

cienne soucieuse de la victoire de la prétendue lumière face à l'obscurité, madame Hidalgo devrait plutôt s'occuper de son travail pour lequel elle perçoit un salaire tout à fait confortable payé par les contribuables : nettoyer les trottoirs des excréments.

Pour ma part, j'aimerais lui rappeler un autre fait la concernant. Madame Anne Hidalgo ou, plus exactement, Ana Maria Hidalgo Aleu, étant citoyenne du Royaume d'Espagne, connaît très mal non seulement son histoire, mais l'histoire tout court.

Notamment, durant les Jeux Olympiques de Berlin qui se sont tenus en 1936, sous le III^{ème} Reich, même un personnage comme Adolf Hitler ne s'est jamais permis de prononcer un seul mot désobligeant ou discriminatoire vis-à-vis de ne serait-ce qu'un seul athlète d'un des pays-participants aux JO. Et ceci malgré sa détestation personnelle viscérale et sa considération d'un grand nombre d'entre eux en tant que sous-hommes et animaux à éliminer. Pendant le déroulement des jeux, Adolf Hitler a même fait passer une circulaire de l'interdiction de l'affichage et de l'application de sa politique raciale (lois raciales de Nuremberg de septembre 1935) sous peine de poursuites pénales, afin de ne pas froisser la sensibilité des étrangers inhabités aux « nouveautés » développées sous le Reich et de ne surtout pas provoquer le moindre incident international. Il n'est également pas à négliger que le début des jeux olympiques de Berlin a eu lieu à la 3^{ème} semaine de la guerre civile sanguinaire en Espagne - pays natal de la mairesse de Paris - dont l'Allemagne était déjà en train de prendre ses positions et dispositions en tant qu'ennemi de certains pays, dont les athlètes étaient présents aux JO à Berlin, mais qui n'ont à aucun moment aperçu la moindre hostilité de la part du pays-organisateur, même si ce dernier était une dictature sanguinaire nazie. L'analyse comparative de la rhétorique du mois d'avril 2024 d'Ana Hidalgo, fière représentante et porte-parole de la classe politique française dans le cadre des JO de Paris, avec celle du mois d'août 1936 d'Adolf Hitler, le chancelier du III^{ème} Reich, ne peut que laisser perplexe, car son résultat est tout à fait en défaveur de l'actuelle occupante de l'hôtel de ville de Paris.

La politique des « deux poids, deux mesures »

En mettant de côté l'inacceptabilité des abus commis tant par le Comité international olympique (CIO) régi par des forces occidentales que par les représentants politiques du pays-organisateur qui est la France, une autre question se pose.

Comment cela se fait qu'en face de la répression sans précédent de l'équipe olympique russe pour des raisons plus que discutables - l'équipe olympique israéliite, quant à elle, ne connaît même pas le soupçon du début de problèmes similaires sur le sol du pays des fro-



mages ?

C'est exactement le contraire qui arrive : de même que le congrès des Etats-Unis d'Amérique a applaudi récemment debout Benjamin Netanyahu, le Premier ministre d'Israël, les hauts représentants du pouvoir actuellement installés en France ont mis un effort tout particulier, assumé et affiché non seulement dans la protection de l'équipe olympique hébreu - ce qui est tout à fait normal - mais en plus et, surtout, dans la négation du grand massacre de masse de la population civile de Gaza perpétré d'une manière assumée et préméditée par les forces armées de l'état hébreu.

Ni les nombreuses résolutions de l'ONU, ni les très graves accusations de génocide à l'encontre d'Israël, ni les initiatives de la Cour Pénale Internationale (CPI) tant chérie et applaudie par l'ensemble du monde Occidental, dont la France, au moment du lancement des poursuites contre le président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine (voir mon analyse « *Le « tribunal pour l'Ukraine » ou la chasse aux sorcières à l'occidentale* », démontrant juridiquement l'absurdité et la totale illégalité de l'initiative de la CPI à l'encontre de V. Poutine) – aucun de ces éléments n'a créé la moindre réflexion dans le camp irresponsable de la Macronie qui pourrait mener à la modération du zèle dans le positionnement de la France en tant qu'ennemi du peuple de Gaza et, par la même occasion, de l'ensemble du monde arabo-musulman.

L'idée de l'interdiction par le ministère de l'Intérieur de l'affichage du drapeau palestinien lors du passage de la flamme olympique (à Vitry-sur-Seine) était certainement considérée comme très lumineuse. Le fait que la Palestine soit représentée en tant qu'Etat par son équipe sportive aux Jeux olympiques de Paris 2024 n'a guère effleuré les esprits des auteurs irresponsables de cette gravissime discrimination du peuple-victime de massacre à des proportions industrielles.

De leur côté, les athlètes Russes se sont vu être privés non seulement de leur droit absolu du port du drapeau national et de la participation dans l'ouverture des JO de Paris - ce qui est une totale aberration politique - mais même de l'assistance par leur propre ambassade, en cas de besoin, via le refus officiel de la délivrance de l'accès aux espaces des jeux à des représen-

tants du corps diplomatique russe en France, ce qui est une procédure normale, pratiquement obligatoire durant la tenue de chaque JO dans le monde. Une mesure de grande discrimination jamais vue dans les 128 ans d'existence des Jeux Olympiques contemporains a été mise en place par les autorités irresponsables du pays d'accueil des JO sans la moindre réflexion derrière sur la gravité de la violation des règles régissant la diplomatie internationale.

De même, à l'opposé des excès du zèle protecteur vis-à-vis de l'équipe sportive juive, il n'est plus guère étonnant que les autorités françaises « responsables » n'ont pas mis en place même les moindres traces du soupçon des mesures de protection appropriées à des athlètes russes contre d'éventuelles agressions de la part d'extrémistes ultranationalistes ukrainiens, dont la France regorge aujourd'hui au même titre que le reste de l'UE.

Cela étant, en notant le haut degré de l'irresponsabilité politique et morale des autorités françaises dans le cadre de l'organisation des JO, il est, néanmoins, à souligner que les membres de l'équipe olympique israéliite ne doivent, en aucun cas, être stigmatisés et jugés responsables des actions criminelles menées par le chef de l'état et le gouvernement du pays, dont ils sont originaires. Le domaine des responsabilités des athlètes aux JO ne peut être autre que celui du sport.

Selon mon avis personnel subjectif, les principes fondamentaux des Jeux Olympique exprimés par Pierre de Coubertin « *Tous les peuples y doivent être admis sans discussion* » - ces principes sont sacrés et leur profond mépris de la part des actuels « responsables » et organisateurs des JO qu'on observe aujourd'hui est un véritable crime vis-à-vis de l'institution. Un crime lourd de conséquences qui ne se limiteront certainement pas qu'à la grave détérioration de l'image de l'événement dans le monde.

JO de Paris – une pierre de plus à l'édifice de l'effondrement de l'Occident

Dans les décennies du passé, la politique étrangère de l'Occident Collectif vis-à-vis du reste du monde était grandement guidée par des principes ayant pour réel objectif final la mise en place des rapports « gagnant-perdant » en sa faveur.

Cela étant, la vraie nature des rapports instaurés était soigneusement dissimulée à l'aide de toute une panoplie d'outils de pression que l'hégémonie économique-militaire occidentale a procuré à sa classe politique qui était, en sa grande partie, porteuse des aptitudes et compétences professionnelles de haut niveau dans son action du développement et de la consolidation de la domination.

Aujourd'hui, l'hégémonie de l'Occident sur le monde qui a perduré depuis le

15^{ème} siècle s'approche de son terme. Et ceci d'une manière indéniable et irrévocable.

La situation du camp Occidental est grandement aggravée par la tendance généralisée du grand remplacement des élites politiques porteuses des capacités de vision à long terme et des compétences permettant de le réaliser sur le terrain par celles des activistes-arrivistes. Activistes, dont la plupart sont dépourvus tant de l'aptitude aux postes occupés, tant des compétences et de la capacité de vision à long terme qui sont les trois conditions *sine qua non* pour mener les états ailleurs que dans le précipice de la récession et de la décadence.

Les Jeux Olympique que nous vivons aujourd'hui ne sont qu'une scène de plus, parmi tant d'autres qui ont eu lieu ces dernières années, sur laquelle la classe politique actuellement au pouvoir en France, étant tout à fait représentative de l'ensemble de la classe politique du monde Occidental, commet une erreur fatale vis-à-vis de la volonté de la perdurance de l'hégémonie mondiale du camp qu'il représente, en exposant d'une manière ouverte et assumée leur *modus operandi* qui consiste à l'application des doubles standards, de la politique « deux poids, deux mesures ».

Tel abus ouvert et démesuré de la position de force occidentale qui marche à grand pas vers son annihilation ne fait que creuser d'avantage le précipice idéologique entre l'Occident collectif et le reste de l'humanité qui tolère de moins en moins les dérives immorales à répétition de ceux qui se positionnent en maîtres. Maîtres, à qui il ne reste plus grand chose du passé florissant, hormis les démesurées ambitions.

LE NOUVEAU RÉPUBLICAIN
 Hebdomadaire Nigérien d'Informations Générales

Quartier Terminus : RCCM-NI-NIA-1890-
 NIF: 11715/S Tél: +227 96 89 94 84
 Email : lenouveaurepublicain@yahoo.com

Directeur de Publication
 Aliou Oumarou Modibo
 Cel : 97 21 60 53

Conseiller
 Hama Tchouso : Tél. : 96 26 13 81

Rédaction:
 Badjé Hassane
 Taweye
 Alio Oumarou Modibo
 Sanda Kouma

Service Commercial & Publicité:
 Hassane Djibo
 Tél. : 94 94 63 61

Infographie
 Stanislas G. BODJRENOU

Tirage:
 8 pages 1.000 exemplaires
 sur les presses de La GIN 96 96 97 16

Le championnat de la russophobie



nationaux de croissance économique et sociale en contribuant à l'amélioration d'indicateurs tels que :

- la mobilisation des ressources internes, pour celles ayant un caractère marchand et/ou bénéficiant des prérogatives de prélèvements obligatoires concédés par l'État à travers un dispositif parafiscal. Comme c'est le cas des différentes agences de régulation ;

- pour le cas des sociétés d'État comme la SONIDEP, la mobilisation des ressources internes, au travers de la fiscalité qu'elle mobilise, des dividendes qu'elle est censée verser à l'État/actionnaire, l'amélioration du pouvoir d'achat au travers des prix des hydrocarbures ;

- les recettes fiscales et dividendes pour toutes celles qui évoluent dans des secteurs marchands (Niger Télécom ; Nigelec ; SONICHAR, etc.) ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat et le niveau de vie des populations pour celles ayant un caractère de service public, social, comme la CNSS, etc. ;

- l'amélioration de la production agricole et revenu des agriculteurs, pour celles évoluant dans la chaîne, approvisionnement en intrants et matériels agricoles ; mise en valeur des terres, des produits agricoles, par des entités comme l'Office National des Aménagements Hydro agricoles (ONAHA), la Centrale d'Approvisionnement de Matières Agricoles (CAÏMA), la Société de Production de Riz du Niger (RINI), etc. ;
- la lutte contre le chômage.

Par le passé, dans leur fonctionnement au nom de l'autonomie et de l'indépendance financière, ces entités étaient devenues des « propriétés privées » entre les mains des lobbys qui se livrent des luttes intestines pour leur contrôle. Opportunité que leur offrent souvent les tutelles, en leur laissant l'initiative de proposer des lois sur leurs attributions, organisations et fonctionnements. Le résultat final était la mainmise et le contrôle sur des entités publiques pour en faire souvent des « affaires de famille ».

En définitive, l'impact recherché, en matière de croissance économique et sociale pour le pays, était quasi nul.

En observant le fonctionnement de ces entités, l'on constate que leur gestion était assurée « en vase clos » et l'État n'est généralement sollicité qu'au moment où la situation de l'entité devenait désastreuse. Cette intervention de l'État est le plus souvent le fait d'un

mouvement de contestation des travail-leurs à l'interne. Il arrive aussi que l'État prenne connaissance de la situation à la suite d'une mission d'inspection d'État ou des finances commanditée pour tenir en liesse un homme politique, ou diligente le plus souvent sur dénonciation. Mais il faut reconnaître que ce dernier cas de figure est plutôt rare. Et on doit même reconnaître que ce sont souvent les mouvements sociaux qui la provoquent.

Par le passé, outre les pratiques citées plus haut, il y a lieu de relever d'autres, plus néfastes, pour lesquelles les acteurs s'entouraient de précautions d'apparences légales. Même exécutés dans le cadre d'un budget voté par un conseil d'administration, ces actes n'en demeurent pas moins des faux et usage de faux en écritures publiques, permettant d'aboutir à des détournements de deniers publics. Il s'agit entre autres :

- des appuis financiers aux autorités de tutelle, pour soi-disant participer à leur fonctionnement au mépris de la séparation prévue par les lois, les règles de la comptabilité publique et de l'organisation de l'État. Le fonctionnement de l'administration centrale (Présidence, Primature, Institutions, et ministères) étant assuré par le budget national voté par l'Assemblée nationale ;

- certaines autorités de tutelle se faisaient payer des frais de mission déjà pris en charge par l'État ; ou sollicitaient des appuis financiers à l'occasion des participations à des réunions internationales, ou pour soi-disant organiser et prendre en charge des rencontres nationales, etc. ;

- l'appui sous forme de mise à disposition de véhicules, chauffeurs et carburant ;

- l'organisation de missions fictives à l'intérieur du territoire national, mais aussi à l'extérieur au profit des responsables et souvent des épouses et/ou familles ;

- des appuis financiers à des ONG et fondations ciblées ;

- l'utilisation à des fins partisans et sélectives des appuis accordés dans le cadre du « compte relations publiques et interventions ». Un compte de charge avec des variantes d'appellation qui apparaît dans les comptes des entités et démembrements de l'État.

Pour comprendre cet état de fait, analysons le contexte de leur gestion. La gouvernance des entités précitées obéit le plus souvent, au schéma classique suivant : Assemblée générale des actionnaires —> Conseil d'Admi-

nistration —> Directeur Général ou Administrateur Délégué.

Malgré l'existence de ce schéma et la présence d'une autorité de tutelle, l'expérience a démontré que les contre-performances, faillites et abus graves de biens sociaux enregistrés dans la gestion desdites entités, relevaient en grande partie de la responsabilité des dirigeants, et en premier lieu de l'Ordonnateur (président, directeur général et/ou des collaborateurs). Il arrive rarement que les conseils d'administration et les commissaires aux comptes, aient joué leur rôle d'alerte, où dans certains cas n'ont pas été entendus.

Dans la pratique actuelle, les membres des conseils d'administration et le premier responsable managérial (président, directeur général ou administrateur délégué) sont nommés par décret pris en conseil des ministres.

Dans les années quatre-vingt, à la suite du premier programme d'ajustement structurel, l'État avait créé un ministère qui avait la compétence exclusive d'assurer la tutelle de toutes les entités et démembrements de l'État. Aujourd'hui ce rôle est joué, selon le cas par la primature et les différents ministères, en parallèle à l'existence d'une direction des participations au ministère en charge des finances. En conséquence, on peut estimer que l'État n'a pas d'informations factuelles centralisées sur les pratiques en vigueur ; mais aussi une vision globale et cohérente de la gouvernance de ces entreprises et leur impact sur la croissance économique et le développement du pays.

Pour améliorer la gouvernance de ces entités, les actions que nous proposons tendent à répondre à deux préoccupations majeures, permettre à l'État :

- d'avoir des capacités réactives, de suivi et de suggestion au cas où l'entité serait confrontée à l'absence de performances ;

- au niveau central, de disposer d'informations pertinentes provenant desdites entités, à même d'alimenter et d'enrichir ses politiques, notamment au niveau de la mobilisation des ressources financières internes et de sa politique de l'emploi, ainsi que des objectifs nationaux de développement.

Première action :

Récréer un ministère en charge de la tutelle de tous les démembrements de l'État. Les attributions de ce ministère seraient principalement :

- revisiter tous les statuts, manuels de procédures, et règlements intérieurs de ces entités ;

- le suivi et l'évaluation permanente

- de la gestion de chaque entité ;
- la sélection et la nomination des commissaires aux comptes et missions d'audit et de contrôle externe ;
- la définition d'un cahier des charges pour le premier responsable (Ordonnateur) et son évaluation annuelle ;
- la définition d'un cahier de charges pour le contrôleur de gestion et son évaluation annuelle ;
- la définition, le suivi et l'évaluation d'un cahier des charges pour les membres du conseil d'administration avec l'obligation, pour celui-ci, de produire semestriellement un rapport d'activités et d'avis sur la gestion de l'entité dont il assure la mission d'organe délibérant ;
- l'initiative de formulation et la proposition des textes sur le fonctionnement, les attributions de ces entités ;
- l'approbation en dernier ressort de tous les avantages et les attributions accordés aux membres du conseil d'administration ;
- la publication annuelle aux frais des dites entités de tous les comptes et rapports de gestion ;
- l'approbation en dernier ressort des grilles des rémunérations du personnel et du programme de recrutement ;
- la conduite, le choix et la nomination des cabinets de recrutement, ainsi que la responsabilité de conduite des tests de recrutement au sein de ces entités.

Deuxième action

La deuxième action proposée va dans le sens de constituer un contrepoids à « la toute-puissance » de l'Ordonnateur (président, directeur général, administrateur délégué) en instituant un poste de contrôleur de gestion permanent. De façon plus concrète, il s'agit de :

- procéder à la nomination par décret, au même titre que les membres du conseil d'administration et l'Ordonnateur, d'un contrôleur de gestion, qui serait au même niveau hiérarchique que le directeur général. Il n'y aura donc pas de lien de subordination entre les deux personnalités.
- Le contrôleur de gestion n'intervient pas dans la gestion interne de l'entité. Son rôle est celui de contrepoids. Toutefois, tout comme le directeur général, il a l'obligation de rendre compte de ses activités dans des rapports destinés au conseil d'administration et à l'autorité de tutelle.
- En pratique, l'ensemble des outils de gestion, qui constituent le tableau de bord de chaque entité, sera mis en œuvre par le directeur général et le contrôle permanent exercé par le contrôleur de gestion pour s'assurer de la conformité de l'application des autorisations, orientations et déci-

sions des autorités hiérarchiques de tutelle.

- Retenons que le contrôleur de gestion ne dispose pas « d'un droit de veto ». Il s'agira pour lui d'exercer son mandat tel que défini ci-dessus et d'en rendre compte à son tour. Il est donc « l'œil permanent de l'autorité ».
- Il serait certainement plus judicieux que le contrôleur de gestion ait le même niveau de rémunération et tous les avantages que le directeur général, dans la mesure où tous deux relèvent de l'autorité de tutelle.

La nomination d'un contrôleur de gestion ou interne (peu importe l'appellation) n'est pas en contradiction avec les dispositions juridiques en vigueur, notamment le droit des sociétés « OHADA », qui donne la prérogative aux actionnaires de formuler, dans les statuts, les pouvoirs qu'ils délèguent aux responsables sociaux.

Rappelons également qu'il s'agit d'une démarche prudentielle que les grands groupes occidentaux ont mise en place, au moment où ils ont commencé « l'africanisation » des postes de direction de leurs filiales en Afrique. Les contrôleurs de gestion ou interne étaient systématiquement nommés par le groupe et étaient au même niveau hiérarchique que le directeur local.

Pour mettre en adéquation profil/emploi, le recrutement des contrôleurs pourrait s'effectuer parmi les cadres relevant du secteur privé ou par la promotion interne, dans une tranche d'âge où il resterait au titulaire du poste tout au plus une dizaine d'années d'activité avant de faire valoir ses droits à la retraite. Cette démarche permettra de bénéficier d'un occupant du poste possédant des expériences et expertises avérées, avec une rotation efficace et stratégique. Il ne sera pas inamovible.

Troisième action :

Il s'agit de rendre obligatoire, dans les entreprises publiques, l'utilisation d'outils modernes de gestion. Plusieurs mesures s'imposent :

- 1 - prendre les dispositions pour que toutes les entités se dotent obligatoirement d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables, d'un budget annuel d'exploitation et d'investissement, d'un plan annuel de trésorerie, d'un plan d'action annuel, d'un plan de développement des ressources humaines. Tous ces outils de gestion doivent être approuvés par le conseil d'administration et entérinés par l'autorité de tutelle qui définit les grandes orientations macro-économiques et sociales et le rôle qu'elle espère faire jouer à chaque entité ;
- 2 - prendre des dispositions pour que toutes ces entités tiennent régulièrement et surtout dans les délais

les réunions des organes dirigeants qui se prononceront sur les états financiers après vérification des commissaires aux comptes, sur les rapports de gestion faisant le point sur l'ensemble du tableau de bord :

- 3 - prendre des dispositions pour que les documents ci-dessus, ainsi que les délibérations du conseil d'administration et/ou l'assemblée générale soient obligatoirement transmis immédiatement à l'autorité de tutelle qui disposera ainsi d'informations pertinentes pour la formulation de ses orientations macro-économiques et sociales ;
- rendre obligatoire la publication par voie de presse écrite, les états financiers annuels certifiés, les rapports de gestion, les rapports du contrôle interne ;
- rendre obligatoire la transmission systématique à la Cour des comptes, à l'Inspection générale d'État et à l'Inspection des finances les documents de management : budget annuel approuvé, états financiers, rapport de gestion, rapport du contrôleur interne, situation des ressources humaines et le plan annuel d'actions.

Action d'accompagnement :

La mise en œuvre de cette proposition requiert le recensement de toutes les entités concernées (élaboration d'un fichier documenté).

Administration chargée de la mise en œuvre :

Pour effectuer le travail de recensement, on pourrait envisager un léger comité interministériel, qui peut faire appel à des ressources externes, avec un chronogramme de travail qui n'excéderait pas trois (03) mois, pour :

- 1 - l'élaboration du fichier ;
- 2 - la formulation d'un projet de texte pour le ministère chargé de la tutelle, avec pour base documentaire de départ les textes de l'ancien ministère et ceux qui légifèrent sur les entités recensées ; ainsi que les profils pour l'occupation des différents postes de l'organigramme qui sera proposé.

Dans l'immédiat, nous pensons que cette tâche pourrait également relever du ministère en charge des finances par le biais de la direction générale qui gère les participations de l'État.

En définitive, il faut nécessairement que les démembrements contribuent à :

- la satisfaction du service public et l'amélioration du pouvoir d'achat du citoyen ;
- la mobilisation des ressources internes au travers des dividendes et la collecte des impôts.

(*) À l'occasion du voyage de Xi Jinping à Moscou, en mars 2013, deux très importants accords ont été signés par la

société chinoise CNPC. L'un avec GAZPROM prévoit de porter les livraisons de gaz russe à 38 milliards de mètres cubes par an à partir de 2018. La Russie devant devenir à terme le premier fournisseur de gaz devant l'Iran. L'autre avec ROSNEFT prévoit de livrer 31 millions de tonnes de pétrole par an. CNPC va prêter deux milliards de dollars à ROSNEFT, pour développer sa production. Par ailleurs, deux autres milliards de dollars vont être investis par la Chine dans la production de charbon en Russie.

Disposant de deux fournisseurs voisins, des essais concluants dans l'extraction de l'hydrate de méthane, communément appelé « glace combustible », ainsi que la construction d'un pipeline pour transporter le pétrole brut nigérien extrait d'Agadem au port afin de l'acheminer vers la Chine. Il ne faut pas s'attendre que l'initiative de l'exploitation commerciale du gaz naturel nigérien provienne de ce pays.

En effet, sur le site de décantage de l'usine CNPC d'Agadem, les puits à forte concentration de gaz naturel ne sont pas exploités, seuls ceux à forte concentration de brut le sont, et la faible quantité de gaz produite à l'occasion est utilisée pour la production d'électricité, le reste brûlé à la torche. À la mi-novembre 2014, les réserves mises à jour par la CNPC sur sa partie du bloc d'Agadem, se situent à 850 millions de barils et 18 milliards de m³ pour le gaz. Toutefois, il s'agit de chiffres provisoires, la recherche étant dynamique, ses chiffres évolueront. Actuellement, pour les besoins domestiques, la SORAZ raffinerie de Zinder produit du gaz de pétrole liquéfié (GPL) environ 70 000 tonnes/an, dont 30 000 tonnes semble-t-il utilisés pour la production d'électricité de l'usine et des logements, le reste est destiné à la vente. Source : Étude prospective sur la problématique du gaz naturel dans le contexte de la recherche pétrolière au Niger comparé à la sous-région ouest-africaine, 2016. Étude Réalisée par l'Auteur pour le compte de la SONIDEP.

L'exploitation du gaz naturel du Niger dont regorge son sous-sol lui permettra d'améliorer ses indicateurs économiques et sociaux, mais aussi de pouvoir construire des centrales électriques à gaz, à l'instar de la Côte d'Ivoire qui en possède. Un élément clé de compétitivité industrielle par la réduction des coûts des facteurs économiques et sociaux.

*Abdoukarimou MOSSI,
Auditeur Interne/Consultant International
Dignité de grand officier de l'ordre du
mérite du Niger*

L'indépendance : sens et signification au Sahel central

Le tournant historique amorcé en 2021 au Mali, en 2022 au Burkina Faso, et en 2023 au Niger; les mouvements initiés dans la trois pays du Sahel central, et qui convergent au sein de la Confédération des États du Sahel pour la libération totale de nos peuples, obligent à questionner l'indépendance sur son sens, et sur ce qu'elle dit d'elle-même.



Au Niger, depuis ce mémorable mercredi 3 août de l'an 1960, où à minuit, dans l'ivresse populaire, sous les youyous des femmes, au son du tam-tam, de l'alguéta et du ganga, notre indépendance a été proclamée, nous en sommes-nous vraiment préoccupés ?

Que la mémoire ne nous fasse pas défaut. Nous y avons quand même pensé en 1975, et nous l'avons déclarée Fête de l'arbre. Mais n'était-ce pas l'arbre qui cache la forêt ? L'arborescence est accidentelle. Ce qui importe c'est la nature de l'indépendance; ce qui est essentiel, c'est la pertinence de ce que nous célébrons le 3 août de chaque année, depuis soixante-trois ans. Est-ce l'indépendance qui s'est constituée contre toute idée de fédération, qui s'est montrée ennemie irréductible de la Fédération du Mali et qui a dévoyé la Haute-Volta et le Dahomey ?

On se souvient, en 1958, sur proposition de Léopold Sédar Senghor, le Sénégal, le Soudan (Mali), la Haute-Volta et le Dahomey acceptèrent de constituer la Fédération du Mali. Et en janvier 1959, à Dakar, les délégués des quatre

(4) pays votèrent à l'unanimité la Constitution de la Fédération.

Le Dahomey et la Haute-Volta soumis aux pressions et aux promesses de Félix Houphouët Boigny, quittèrent la Fédération du Mali, pour former l'Union Sahel-Bénin, appelée aussi Conseil de l'Entente, avec la Côte d'Ivoire et le Niger, en mai 1959.

Le 3 juin 1960, les présidents du Conseil de l'Entente conduits par Houphouët Boigny avaient été reçus par de Gaule. Au sortir des négociations, ils annoncèrent qu'ils avaient demandé le transfert des compétences instituées par la Constitution du 4 octobre 1958. Le général de Gaule n'y vit point d'inconvénient car selon lui «l'objet de la colonisation qui était de créer pour la métropole des zones d'influences politico-économiques et d'assurer le rayonnement de la civilisation métropolitaine était sauvegardé». Est-ce donc cette indépendance qui consacre la dévolution du pouvoir aux autochtones afin qu'ils accomplissent les mêmes tâches que les Gouverneurs blancs ?

Quelle indépendance nous célébrons ? Celle qui n'a pas été conquise, celle qui n'a pas été arrachée des mains agrippeuses du colonialisme, mais négociée dans le cadre du Conseil de l'Entente avec le général de Gaule, par Houphouët Boigny accompagné des présidents Diori Hamani, Hubert Maga et Maurice Yaméogo, et qui par un effet domino a affecté le Dahomey le 1er août, le Niger le 3 août la Haute-Volta le 5 août et la Côte d'Ivoire le 7 août 1960 ?

Que célébrons-nous le 3 août, cette indépendance qui ouvre nos frontières aux organisations et associations de tout acabit qui vivent elles-mêmes de l'aide qu'elles prétendent apporter à nos populations, et qui sur le plan symbolique donnent à penser que le salut vient de l'homme blanc et de l'Occident ?

Célébrons-nous cette indépendance qui ne nous dispense pas de tendre la main pour nourrir des bouches affamées, pour soigner des corps malades ?

Est-ce l'indépendance assortie d'accords contraignants, gérée à partir de la cellule focardienne de l'Elysée que nous célébrons ? Est-ce cette indépendance qui confine dans la zone franc et met à mort ceux qui touchent aux intérêts vitaux de la France que nous avons jusqu'ici célébrée ?

Cette indépendance là est un leurre, et si nous continuons à la célébrer nous poursuivons une chimère.

Gloire à nos devanciers qui ont souffert de l'arbitraire colonial, qui

ont cru en l'indépendance, qui se sont battus pour elle, mais ne l'ont pas connue !

Leurs douleurs, leurs larmes, leur sang, leur martyre balisent le long chemin de l'indépendance qui ne se donne pas, qui ne s'octroie pas. L'indépendance non chimérique, celle qui n'est ni illusion ni utopie, l'indépendance qui ne gît pas sur le papier procède par des actes, elle s'exprime dans des comportements. Cette indépendance qui mène à la souveraineté se construit dans la guerre de libération contre les hordes armées de l'impérialisme, dans la dénonciation des accords coloniaux spoliateurs, dans le démantèlement des bases militaires et le départ des troupes étrangères de nos terres. Elle s'édifie dans le choix libre de notre modèle de société, elle s'affirme dans nos relations internationales par l'observance du win-win, et par l'application stricte du principe de réciprocité à nos partenaires, sans exception aucune. Telle est la voie privilégiée par l'AES.

Le «Discours sur le colonialisme » trouve son épilogue dans la Confédération des Etats du Sahel. Que Césaire repose, plus personne n'inculquera «la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larmisme».

Bénis soient le Burkina Faso, le Mali, le Niger libres et indépendants qui indiquent au continent le chemin de la souveraineté en marchant.

Farmo M.



LA GRANDE IMPRIMERIE DU NIGER

IMPRESSION NUMERIQUE

grand & petit format

IMPRESSION SUR TOUT SUPPORT



Communication
Imprimerie
Infographie
Serigraphie







IMPRIMERIE

📍 BP : 383 Terminus Niamey-Niger
☎ +227 20 73 30 91 / 96 86 33 33
✉ lagrandeimprimerieduniger01@yahoo.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

CANAL+

NIGER

Société de droit nigérien

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niamey, le 27 juillet 2024

A L'ATTENTION DES ABONNES DE CANAL+ NIGER

En prévision de la retransmission en direct du discours de la Nation du Président de la République prévue le 25 juillet 2024 à 20h sur la chaîne TELE SAHEL, la RTN s'est rapprochée le jour même aux environs de 14H de CANAL+ NIGER, afin de s'assurer de la qualité de la diffusion et éviter toute coupure du signal, se plaignant de la mauvaise qualité de la liaison internet.

Pour assurer la sécurité de la remontée de Télé Sahel en haute définition sur le bouquet Canal+, une connexion de internet de 10Mbits/s est requise. NIGER TELECOMS assure cette capacité avec une liaison principale en fibre optique et Liptinfor fait de même avec une liaison secondaire Radio pour prévenir d'éventuelle difficulté passagère.

Pour répondre aux préoccupations ci-dessus soulevées par la RTN et au regard de l'importance de cet événement, nous avons décidé de mettre en œuvre dans les plus courts délais des mesures exceptionnelles :

- D'une part en renforçant à son débit maximal, avec la pleine coopération de NIGER TELECOMS, la capacité internet de la liaison fibre optique permettant de garantir une diffusion en HD de l'allocution présidentielle ;
- D'autre part en doublant la capacité internet de la solution de secours avec le deuxième fournisseur d'internet ; et
- Enfin, en mobilisant des équipes de veille des deux opérateurs de télécommunication, prêtes à intervenir en temps réel pour maintenir la fiabilité des liaisons internet. C'est l'occasion pour nous remercier ces deux fournisseurs d'accès Internet pour leur réactivité et les dispositions prises à cet effet.

Aussi, estimions-nous pleinement rassurer la RTN au regard des inquiétudes qu'elle avait exprimées et assurer ainsi la diffusion du message à la Nation très attendu. Aux environs de 18h, nous avons été surpris par la demande de la RTN exigeant un basculement immédiat de TELE SAHEL vers une liaison satellitaire. Il faut rappeler que cette option n'est nullement la meilleure solution au regard du temps repart. Ce basculement vers une liaison satellitaire exige de mobiliser des équipes techniques à l'international et devenait donc risqué car ne garantissait pas la diffusion du message à l'heure indiquée.

Canal+ a pris l'engagement de procéder au basculement (de l'internet au satellite) tel que demandé par le RTN, sous un délai de 24h estimant avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer la communication du discours à la Nation du Président de la République en HD sur toute l'étendue de la couverture nationale et internationale de notre diffusion.

C'est en ces circonstances que de manière inexplicable, la RTN décida de l'arrêt immédiat de la diffusion de TELE SAHEL dans les Bouquets CANAL+, privant de ce fait les Nigériens d'ici et d'ailleurs, abonnés à CANAL+, de suivre le message à la Nation du Président de la République du Niger.

Aucune des actions entreprises auprès de la RTN pour remédier à cet acte aussi malencontreux que soudain n'a permis le rétablissement à temps du signal dont la coupure de la transmission de la chaîne nationale en HD perdure ce jour. Pour preuve, le Directeur Général de Canal+ Niger et son PCA étaient dans les locaux de la RTN de 19H30 à 22H sans être recus par la RTN. Devant ce constat, le Ministre de la Communication, des Postes et de l'Economie Numérique et le Secrétaire Général de l'Observatoire National de la Communication ont été dûment informés de cette situation.

Le 26 juillet 2024 à 11H, fidèle à ses engagements, CANAL+ réalise la bascule de la remontée de TELE SAHEL vers le satellite. La diffusion est désormais faite en qualité inférieure à la haute définition. Télé Sahel est désormais la seule première et principale chaîne nationale publique qui diffuse en SD (qualité inférieure à la HD) sur le bouquet Canal+ dans tous les pays où Canal+ est présent.

Canal+ fait alors appel à son huissier qui constata que les équipements de Canal+, gracieusement mis à la disposition de la RTN, ont été désinstallés et déplacés vers une destination inconnue. Les deux liaisons internet mises à disposition et prises en charges par Canal+ pour la fiabilité de la diffusion de la chaîne nationale en Haute définition ont été déconnectées. Ces actes rendent nulles toutes possibilités techniques de retransmettre la chaîne nationale publique en HD (en pj le PV de constat).

C'est ainsi que Canal+ est accusé à tort de boycotter la transmission des événements liés à la célébration du 1er anniversaire de la prise du pouvoir du CNSP ou d'avoir un agenda caché, impactant négativement notre image auprès de nos abonnés et de tous les Nigériens.

Nous souhaitons ainsi faire toute la lumière sur ces derniers événements qui pourraient nous être injustement reprochés et exprimer notre bonne foi dans ce contexte.

La Direction Générale



HOTEL TOUBAL



+227 77 04 76 58



GROUPE E.G.B.T.P - AOM

B.T.P- COMMERCE GENERAL

B.P: 11 182 Tél (+227) 96 59 52 32- Niamey-Niger

UNE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE

LE N°1 EN BTP AU NIGER ET DANS LA SOUS REGION

Nos Prestations

- Bâtiment - Route Bitumée
- Pistes Rurales - Forage - Barrage d'eau
- Aménagement Hydro- Agricole
- Matériaux de construction



Vos Besoins, Notre Priorité !!!

Agence : ACTUCOM

